RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département du territoire

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

Fo
No 1101/08

PR-622

20 FEV. 2009

DÉCISION

du 18 FEV. 2009

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 décembre 2008

Diffusion
MM. Tornare
Pagani
Mme Salerno
MM. Mugny
Maudet
Moret
Burri
Aegerter
Krebs
Lévrier
Zagoto
Mme Regamey
SCM
Service juridique
M. Schweri
Dossiers et documentation
MiS

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 décembre 2008, ayant pour objet :

un crédit budgétaire supplémentaire 2008 de 5 750 832 F destiné à financer le versement de primes et la participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève,

EST APPROUVÉE.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département du territoire

Robert CRAMER

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SJ, SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex